

P-53 A) Laurent MARCOUX (Le Directeur de la santé publique de Lanaudière).
« Courrier des lecteurs – Chicane dans Lanaudière », L'Actualité
médicale, 20 octobre 2004

ACTUALITÉ MÉDICALE 20 OCTOBRE 2004

Courrier des lecteurs

Chicane dans Lanaudière

La présente fait suite à l'article « Chicane autour d'un dépotoir à Terrebonne, des médecins manifestent » paru dans *L'actualité médicale* du 31 mars dernier.

Considérant la nature des propos rapportés qui sont incorrects et inacceptables à notre endroit, et tenant compte de l'ampleur des informations erronées qui ont été diffusées, la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPÉ) de Lanaudière se doit de rétablir les faits et la situation dans ce dossier.

Selon la Loi sur la santé publique (L.R.Q., c.S-2.2, ci-après la Loi), le directeur de la santé publique est responsable d'identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et de voir à la mise en place des mesures nécessaires à sa protection. La Loi définit la menace à la santé de la population comme étant « la présence au sein de celle-ci d'un agent biologique, chimique ou physique susceptible de causer une épidémie si la présence de cet agent n'est pas contrôlée ».

Fort de ce mandat, la DSPÉ de Lanaudière a participé activement à toutes les étapes de consultation relatives au site d'enfouissement de Lachenaie et a eu l'occasion de formuler des recommandations à travers ses avis et ses mémoires. À plusieurs reprises, la DSPÉ a rappelé que, dans l'état actuel des connaissances, les lieux d'enfouissement disposant de techniques modernes ne devraient pas causer d'effets négatifs sur la santé des voisins. Des études rigoureuses montrent que les risques pour la santé attribuables aux sites dotés des meilleures caractéristiques technologiques sont pratiquement nuls.

Toutefois, en accord avec la documentation scientifique existante, la DSPÉ de Lanaudière continue de souligner l'importance de surveiller les conditions d'enfouissement qui pourraient

avoir un impact sur la santé, et ce, cas par cas étant donné que chaque site a ses propres caractéristiques.

La documentation technique présentée par le promoteur BFI et validée par les services habilités du ministère de l'Environnement (MENV) indique que le lieu d'enfouissement de Lachenaie se situe dans un sol où les caractéristiques hydrologiques et hydrogéologiques rendent hautement improbable la contamination de la nappe phréatique qui alimente les puits d'eau potable. Nonobstant, la DSPÉ continue de suivre les résultats des campagnes d'échantillonnage réalisées sur le site et aux alentours autant par le promoteur que par la direction régionale de l'environnement. À la lumière des résultats, des discussions sont régulièrement menées avec cette dernière en vue d'une bonification des paramètres de suivi de la qualité de l'eau souterraine.

La question des biogaz produits par le site fait également l'objet d'attention de la part de la DSPÉ. Le MENV procède à l'évaluation de la composition et du taux d'émission du biogaz, et il évalue leur dispersion atmosphérique autour du site. Les concentrations résultantes sont comparées aux critères de la qualité de l'air selon le modèle EPA, particulièrement en ce qui concerne les composés cancérigènes. Par ailleurs, les études déposées par le promoteur et validées par le MENV montrent que le taux de récupération des biogaz est en moyenne de 70 % et qu'il pourrait atteindre, à terme, 90 %. Ainsi, les échantillonnages en périphérie du site ont montré que les concentrations de la plupart des polluants sont minimes, voire nulles. Qu'à cela ne tienne, autant pour les eaux de lixiviation que pour le biogaz, la DSPÉ demeure aux aguets concernant tout changement de situation qui pourrait avoir des impacts sur la santé de la population et continue ses

efforts en collaboration avec le ministère de l'Environnement qui doit s'assurer du suivi environnemental de BFI.

La DSPÉ reconnaît la présence de nuisances et, à cet effet, a déjà recommandé la mise sur pied d'un comité de vigilance dans les meilleurs délais.

La DSPÉ ne trouve pas d'arguments scientifiques ou technologiques suffisants pouvant justifier la position du CMDP du CH-Pierre-le-Gardeur visant la fermeture actuelle du site d'enfouissement des déchets de Lachenaie. De même, certains médecins, agissant à titre de porte-parole, devraient se baser sur les connaissances scientifiques et cesser l'emploi d'un langage abusif et non respectueux envers les organisations impliquées dans ce dossier.

En conclusion, la DSPÉ confirme que, dans l'état actuel des connaissances, ce site ne présente pas de risques pour la santé de la population avoisinante. Du même souffle, elle réaffirme la poursuite de son mandat de protection de la santé publique à travers la surveillance des paramètres de suivi en collaboration avec le ministère de l'Environnement. De plus, la DSPÉ est associée aux travaux présidés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour traiter des préoccupations de la santé publique dans ce domaine d'activité.

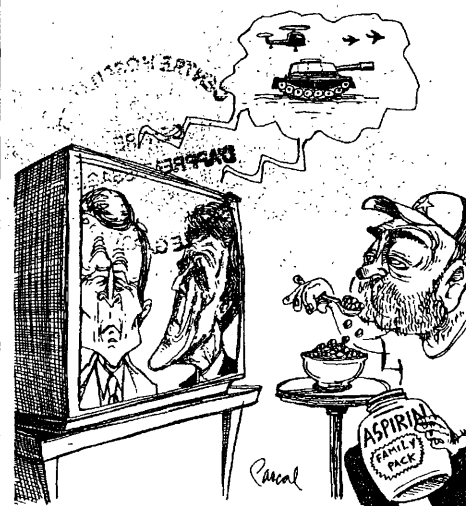
Compte tenu des dispositions du décret gouvernemental et du rôle du ministère de l'Environnement d'assurer le suivi, compte tenu des réponses fournies à la DSPÉ par ce dernier et des activités de collaboration que nous maintenons, il est absolument injustifié d'inquiéter, voire d'alerter inutilement la population quant à la dangerosité du site de Lachenaie, tel qu'indiqué dans l'article du 31 mars dernier.

Laurent Marcoux
Le Directeur de santé publique
Lanaudière

Clin d'œil

par Pascal Étie

45 MILLIONS D'AMÉRICAINS N'ONT PAS D'ASSURANCE MALADIE



L'actualité médicale

Le journal du médecin

Vice-président senior et éditeur,
Les Éditions Santé et Finance
Marc Thibodeau

ABONNEMENTS
Service à la clientèle
Tél.: (514) 333-9606 ou 1 800 665-5372
Fax: (514) 333-9795

Rédacteur en chef Michel Legault
(514) 843-2101
michel.legault@lactmed.rogers.com
Chef de pupitre Michel Domingus
Chef de pupitre adjointe Catherine Crépeau
Journalistes Carole Boudé, Georges Costan,
Catherine Crépeau, Jocelyn Desjardins, Denis
Methoi, Colette Pellem

Révision Sylvie Gourde, France Laluste
Collaborateurs Jean Aubry, Derek Boshouwers,
Fabienne Cabado, Jacques Goudin, Michel Crépeau,
Alain Demers, Pascal Étie, Michèle Foreman, Robert
Henry, Isabelle Huot, Stanislas Kandelman,
Lo Kiefer, François Lamoureux, MD,
Jean Léveillé, MD, Jeanne Morazin,
Marie-Christine Rey, Véronique Robert

Conseil de rédaction Marie-Dominique Beaulieu,
MD, Lucie Bessette, MD, Johanne Blais, MD,
Thierry Daboval, MD, François Lamoureux, MD

Adjointe administrative Della Lauriault
Congrès, conférences et projets spéciaux
Christiane Bordeleau, directrice associée
Projets spéciaux Manon Toungny, responsable
Pascal Gormick, directeur artistique
Blandine Jardon, journaliste
Lydia Schero, coordonnatrice

Directeur artistique Dmo Peressini
Directrice artistique adjointe Judith Polther
Graphiste Lucie Benoit
Photographes Jean Aubry, Pierre Longlin
Directrice de la coordination et de la production
publicitaire (Montréal-Toronto) Sylvie Graveson
Tél.: (514) 843-2565 / Fax: (514) 843-2183
Coordonnatrices de la production
Rosalina Lenlo (514) 843-2557
Maria Tommaso (514) 843-2147
Fax: (514) 843-2183

PUBLICITÉ
Éditrice associée Nancy Kent
(416) 764-1001

Canada 84 \$ par an, 137 \$ pour 2 ans, 160 \$
pour 3 ans, l'exemplaire 8,70 \$ Taux de group
pour abonnements supplémentaires 45 \$
(6 abonnements et plus) Étranger: 182 \$ par an
(abonnement par année seulement),
l'exemplaire 8,70 \$ (Taxes en vigueur
non comprises. Hors taxes pour autres pays)

Changements d'adresse
Les médecins doivent en aviser le Collège
des médecins du Québec
Tél (514) 933-4441, poste 269 / Fax: (514) 933
Tout autre abonné doit appeler le Service à la client
Tél (514) 333-9606 ou 1 800 665-5372
Fax: (514) 333-9795

L'actualité médicale est publiée 48 fois par an,
au 1200, avenue McGill College, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 4G7
Tél.: (514) 843-5141 Fax: (514) 843-
L'actualité médicale reçoit, de temps à autre, d
commentaires et des documents (y compris des
lettres à l'éditeur) non sollicités. L'actualité mè
ses sociétés affiliées et concessionnaires peuvent u
reproduire, publier, rééditer, distribuer, garder l
archiver ces soumissions en tout ou en partie s
quelque forme ou sur quelque support que ce s
sans aucune rémunération de quelque nature



Toutes les annonces de produits pharmaceuti
sur ordonnance ont été approuvées par le Co
conseil de publicité pharmaceutique

Dépot légal - Bibliothèque du Québec - 1980
- Bibliothèque du Canada - 1980
ISSN 0229-9429

Convention de la poste-publication N° 400723
Retourner toute correspondance ne pouvant être
livrée au Canada à
L'actualité médicale
1200, avenue McGill College, bureau 800
Montréal (QC) H3B 4G7
Courriel: francine.bouchamp@lactmed.rogers.com

Exprimez-vous !

michel.legault@lactmed.rogers.com